



Déclaration préalable du SNUipp-FSU 21

CAPD du 22 janvier 2018

Madame la Directrice académique,

Nous tenons la première CAPD promotion dans le cadre de la réforme du PPCR. Les nouvelles carrières sur les deux premiers grades seront plus transparentes, plus égalitaires et permettront une meilleure lisibilité du déroulement de carrière. Évidemment, nous resterons vigilants sur la mise en œuvre concrète des évaluations aux échelons 6 et 8 et nous réaffirmons aujourd'hui que nous sommes opposés aux possibilités d'accélération de carrière qui maintiennent inégalité et opacité à deux reprises dans le déroulement de la classe normale.

Le SNUipp-FSU 21 dénonce également la décision du gouvernement de ne pas honorer les engagements pris lors de la signature du protocole PPCR ; le report des revalorisations salariales va peser lourd dans le budget des enseignant-es, d'autant plus qu'il s'ajoute à la décision de tout juste compenser l'augmentation de la CSG dans la Fonction Publique alors qu'elle entraîne une augmentation du pouvoir d'achat dans le secteur privé. Les agents de l'état sont aussi victimes de la réintroduction du jour de carence, mesure injuste qui constitue une nouvelle atteinte à leur pouvoir d'achat.

Concernant la mise en œuvre du PPCR, nous dénonçons le flou institutionnel qui l'accompagne. Trop d'interrogations restent sans réponse :

- Comment le barème pour le passage à la hors classe sera-t-il calculé ? Le SNUipp-FSU souhaite que la prise en compte de l'ancienneté générale des services soit prépondérante sur tout autre élément de barème, notamment l'évaluation issue du rendez-vous de carrière. Il est nécessaire que les plus anciens professeurs puissent accéder à la hors classe avant leur départ à la retraite, conformément à la « garantie » du PPCR de permettre à chacun et chacune de dérouler sa carrière sur au moins deux grades.
- Comment allez-vous juger du mérite des collègues du département qui ont candidaté à l'accès à la classe exceptionnelle ? Nous parlons sciemment de jugement et non d'évaluation, situation excessivement inégalitaire, illisible et considérée comme injuste aux yeux de la majorité des collègues. Le SNUipp-FSU s'est déclaré opposé à ce nouveau grade et souligne que le principe de candidatures via i-prof rend l'accès encore plus obscur, d'autant plus que le report de la date limite pour renseigner le dossier n'est pas passé par vos services. Heureusement, le SNUipp-FSU 21 a relayé l'information auprès des enseignant-es du département, permettant à un certain nombre de nos collègues de participer à cette

grande loterie. Cette question n'est pas un détail puisque un écart de 100 points d'indice est en jeu, malheureusement réservé à un tout petit nombre d'élus jugés méritants alors que vous connaissez le sérieux et la professionnalité des enseignants de votre département madame la Directrice académique.

- Comment seront « classés » les collègues qui bénéficient cette année d'un rendez-vous de carrière pour les promotions accélérées de l'année prochaine ? Certains discours d'IEN laissent les collègues perplexes quant aux critères retenus pour « valoriser » un éventuel mérite.

Le SNUipp-FSU 21 vous demande la tenue d'un groupe de travail permettant d'éclaircir ces points essentiels pour la carrière des collègues de notre département.

Nous souhaitons également aborder la question de la gestion des stagiaires en difficulté dans les écoles. Nous savons que plusieurs d'entre eux-elles se trouvent dans des situations compliquées. Il nous semble que les réponses de l'administration tardent souvent, de même que les procédures d'aide qui doivent être mises en place. Nous demandons qu'écoute et bienveillance à l'égard des équipes enseignantes soient systématiquement présentes lorsque des problèmes apparaissent. En effet, nous avons constaté que le contraire pouvait arriver, mettant en difficulté le ou la stagiaire, les enseignants de l'école et les élèves.

Nous vous alertons madame la Directrice académique sur les difficultés que nous rencontrons pour exercer nos missions de représentants des personnels :

- Nous renouvelons notre demande d'obtention de la liste à jour des enseignants du département. Lorsque nous croisons les listes que vous nous avez envoyées (liste des reclassements et liste des affectations), nous avons un différentiel de 4.
- Concernant la préparation des commissions, le SNUipp-FSU 21 renouvelle sa demande d'avoir des documents de travail utilisables : version numérique exploitable, documents pdf non scannés et version papier mise à disposition des organisations syndicales.
- Le calendrier des réunions est constamment révisé (il est difficile pour nos organisations de classe, mais aussi pour les parents d'élèves et les élèves d'intégrer tous ces changements).
- Enfin, nous n'avons pratiquement jamais de réponses à nos courriers ou nos courriels.